

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

## AVIS PUBLIC

### DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée que, lors de la séance qui se tiendra le 17 septembre 2013 à 19 heures, à la salle du conseil située à l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, à Salaberry-de-Valleyfield, le conseil municipal statuera sur les demandes de dérogation mineure aux règlements d'urbanisme mentionnées ci-dessous :

**DM2013-0062** 113, rue Stewart, lot 3 247 300 du cadastre du Québec.

Autoriser l'implantation du bâtiment existant avec une marge avant de 4,66 mètres, alors que le Règlement 150 concernant le zonage exige une marge minimale de 10 mètres à la grille des usages et normes.

**DM2013-0064** 143, boulevard du Havre, lot 3 593 950 du cadastre du Québec.

Autoriser l'implantation d'un nouveau garage détaché avec une marge arrière de 1,5 mètre, alors que le Règlement 150 concernant le zonage exige une marge minimale de 2 mètres pour un garage détaché d'une superficie supérieure à 60 mètres carrés.

**DM2013-0066** 492 et 496, avenue du Lac, lots 3 820 357 et 3 820 358 du cadastre du Québec.

Autoriser l'installation d'une clôture de 1,5 mètre de hauteur en cour avant, le long de la ligne de rue, alors que le Règlement 150 concernant le zonage limite la hauteur d'une clôture en cour avant à 1 mètre.

Advenant une décision favorable du conseil municipal, les requérants pourront obtenir les autorisations requises.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à ces demandes lors de la séance mentionnée ci-dessus.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 22 août 2013.

Micheline Lussier, OMA  
Greffière adjointe